Accusé de financer l'islamisme, Christian Estrosi perd son procès contre David Rachline

écrit par Christine Tasin | 7 juillet 2017

Ce qui est dommage c'est que les juges n'aient pas tranché sur le fond, se contentant de dire que l'immunité parlementaire mettait à l'abri David Rachline.

On aurait aimé savoir si les juges considéraient que Estrosi finance ou pas l'islamisme…

Le sénateur-maire FN de Fréjus était poursuivi en diffamation par le maire LR de Nice, après l'avoir accusé de financer l'islamisme dans sa ville. Le tribunal a prononcé l'irresponsabilité pénale de l'élu FN, en raison de son immunité parlementaire.

Christian Estrosi réclamait à David Rachline 10 000 euros de dommages et intérêts pour des propos tenus sur la chaîne de télévision Public Sénat, le 20 juillet 2016. Dans le cadre d'un débat sur la prorogation de l'état d'urgence après l'attentat de Nice, le sénateur du Front national (FN) avait accusé le maire Les Républicains (LR) de financer des associations proches de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), organisation controversée issue des Frères musulmans et rebaptisée depuis «Musulmans de France».

Le tribunal niçois a prononcé l'irresponsabilité pénale de l'élu FN, en raison de son immunité parlementaire, sans trancher sur le fond des propos incriminés.

Réagissant à la décision du tribunal, Christian Estrosi s'est fendu d'un plaidoyer pour la suppression de l'immunité parlementaire, qu'il juge «totalement désuète», sur son compte Twitter. Son avocat a quant à lui dénoncé la stratégie de David Rachline, consistant selon lui à se «retrancher derrière sa qualité de sénateur» pour «éviter d'avoir à se justifier sur la gravité des propos qu'il avait tenus».

Saluant une «décision orthodoxe» du tribunal correctionnel de Nice, l'avocat de David Rachline a précisé qu'il avait demandé le bénéfice de l'immunité parlementaire, et à défaut, la relaxe et la condamnation de Christian Estrosi pour procédure abusive.

Le 23 juin, au conseil municipal de Nice, l'élue FN Marie-Christine Arnautu a une nouvelle fois dénoncé les «incohérences» de Christian Estrosi, selon elle, sur ce sujet.

https://francais.rt.com/france/40241-david-rachline-gagne-son-proces-estrosi